

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	21	21 +2

Date de convocation
24 avril 2026

Date d'affichage
24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ, Valérie PELLERIN, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Sandrine MEROSE, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Renaud FRANÇOIS, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Représentés : Gaëtan HORBACZ représenté par Julien PRIVÉ, Gwenaëlle TREMOUREUX représentée par Sandrine MEROSE

Harmony DENIZET a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Approbation du compte administratif 2025

N° de délibération : 20260425

Le budget primitif est un acte d'autorisations et de prévisions par lequel le conseil municipal arrête les dépenses et les recettes pour faire fonctionner la collectivité et réaliser ses projets.

À la suite du vote par l'assemblée délibérante, le maire (l'ordonnateur) est chargé de l'exécution du budget tout au long de l'année, qui se traduit à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, par la production du compte administratif qui :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est en parfaite conformité avec le compte de gestion et est arrêté aux sommes suivantes :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	520 413,91	2 918 213,84
Recettes	809 570,18	3 602 972,68
Résultat 2025	289 156,27	684 758,84
Report exercices antérieurs	479 396,46	-
Résultat de clôture 2025	768 552,73	684 758,84

	Restes à réaliser
Dépenses	721 445,27
Recettes	190 383,00
Résultat 2025	- 531 062,27

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2025.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
21	23	23	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Harmony DENIZET
Secrétaire

Karim HELLAL
Maire

